



COMMUNIQUE DE PRESSE

10 mai 2012

Attribution aux agriculteurs de droits à paiement unique dans le cadre des réserves nationale et départementale

Dans le cadre de la campagne 2012, 3 nouveaux programmes de dotation de droits à paiement unique (DPU) ont été créés :

- revalorisation de DPU de valeur inférieure à 80 €,
- investissement dans le secteur de la tomate destinée à la transformation,
- investissement ou installation entre la période de référence retenue pour le découplage et le 15 mai 2011.

Les exploitants agricoles ayant des DPU de valeur inférieure à 80€ ou producteurs de tomates destinées à la transformation ou de cultures concernées par le découplage en 2012 (fourrages séchés, lin et chanvre destinés à la production de fibres, fruits à coques, riz, semences et protéagineux) sont invités à consulter les formulaires et notices de demandes d'attribution de DPU.

Ces documents sont disponibles à la direction départementale des territoires et auprès des organisations professionnelles agricoles. Ils peuvent être également téléchargés sur www.lot-et-garonne.gouv.fr (rubrique « agriculteur/PAC/choisir DPU ») ou www.telepac.agriculture.gouv.fr (rubrique formulaire et notice).

Les formulaires accompagnés des pièces justificatives doivent être déposés avant le **15 mai 2012** à la direction départementale des territoires - 1722 avenue de Colmar - 47916 AGEN cedex 9.

Contact :

Direction départementale des territoires

☎ 05 53 69 80 13

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER

☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE

☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr